
Rapport de stage individuel

5^{ème} année

Bilan du programme de plantation de haies du Lot-et-Garonne
[1995 – 2023]
Et propositions de pistes d'amélioration au dispositif
[2024 – 2035]

Département de Lot-et-Garonne
Hôtel du Département
1633 avenue du Général-Leclerc
47922 Agen Cedex 9



Tuteur entreprise :
ASTRUC Thomas
Directeur de l'Agriculture
de la Forêt et de l'Environnement

Tuteur académique :
GRELLIER Séraphine

BONHOMME Paul
IUT
2023-2024

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier Thomas ASTRUC, directeur adjoint de la Direction générale adjointe de l'Attractivité et du Développement des Territoires, qui m'a permis de réaliser ce stage riche en découvertes au Département de Lot-et-Garonne.

Une attention particulière pour Jean-Baptiste POZZER, mon référent qui a su m'aiguiller et m'accompagner tout au long de ce projet. Son aide au quotidien a été précieuse, et l'histoire du Lot-et-Garonne n'a plus de secrets pour moi grâce à lui !

Un grand merci à Sylvie RABOT-VACCARI de la Chambre d'Agriculture pour son aide dans le choix des agriculteurs à rencontrer, et pour sa disponibilité.

Merci aux techniciens des structures partenaires au dispositif « l'Arbre Dans le Paysage Rural » qui ont su apporter les réponses à mes questions.

Je n'oublie pas, bien entendu, l'ensemble des personnes du bureau pour les moments sympathiques passés ensemble.

Enfin, merci à l'ensemble des personnes rencontrées dans le cadre de ce stage – agriculteurs, maires, associations, etc. – sans qui ce rapport n'aurait pas été possible.

Table des matières

Contexte et présentation du stage	3
Introduction	3
Présentation de la structure d'accueil	3
Objectifs de la commande du Département	4
Planning de Stage	5
Déroulé du stage et livrables associés	7
Bilan du programme en faveur des plantations de haies champêtres [1995 – 2023]	7
Analyse de l'existant	7
Recherches bibliographique et analyse de l'action départementale	7
Enjeux du programme au sein du Lot-et-Garonne	10
Entretiens et analyse des résultats	13
Choix des enquêtés et questionnaire	13
Enjeux émanant des entretiens	16
Propositions de pistes d'amélioration au dispositif [2024 – 2035]	22
Etude de la place de l'ADPR au sein du territoire	22
Les autres programmes d'aides existants dans le département	22
Une étude élargie et approfondie pour des actions souhaitables	22
Enjeux liés au programme ADPR	23
Propositions de pistes d'amélioration échelonnées	24
Valorisation du dispositif	27
Promotion des initiatives remarquables	27
Refonte de la plaquette pour les bénéficiaires	27
Proposition de logos ADPR	28
Regard critique sur le travail réalisé et discussion	29
Analyse critique	29
Travail de terrain	29
Présentation aux élus	29
Contexte politique et législatif	30
Discussion et perspectives	30
Références	31
Annexes	32

Table des figures

Figure 1 : Organigramme des services départementaux (Département de Lot-et-Garonne, 2024).....	4
Figure 2 : Cartographie de la densité de haies en France métropolitaine en 2021 (Preux, 2021).	7
Figure 3 : Frise chronologique de l'évolution du programme départemental ADPR (POZZER, BONHOMME, 2024).	8
Figure 4 : Cartographie des linéaires plantés par les agriculteurs et particuliers (BONHOMME, 2024).....	9
Figure 5 : Cartographie des linéaires plantés par les collectivités locales (BONHOMME, 2024).	9
Figure 6 : Répartition des principaux types de boisements du Lot-et-Garonne au sein des unités paysagères (BONHOMME, 2024).	10
Figure 7 : Zones vulnérables aux nitrates en 2021 et captages sensibles en 2022 au sein du Lot-et-Garonne (BONHOMME, 2024).....	11
Figure 8 : Zones vulnérables en 2007 et extension du périmètre en 2012 au sein du Lot-et-Garonne (BONHOMME, 2024).	11
Figure 9 : L'aléa d'érosion des sols par petite région agricole (Gis Sol, 2011).	12
Figure 10 : Carte d'aléas d'érosion des sols sur le bassin versant du Dropt pour un indice de précipitation fort (SAGE Dropt, s.d.).	12
Figure 11 : Chez les agriculteurs et particuliers : comparaison du pourcentage de dossiers effectivement diagnostiqués avec le nombre total de dossiers par unités paysagères (BONHOMME, 2024).....	14
Figure 12 : Caractéristiques des trois types d'entretiens existants (IMBERT, 2010, d'après DE KETELE et ROEGIER 1996, p. 172).	15
Figure 13 : Type d'agriculture pratiquée par les planteurs (BONHOMME, 2024).	17
Figure 14 : Protection plastique toujours en place 20 ans après la plantation (BONHOMME, 2024).....	18
Figure 15 : Etat général des linéaires (BONHOMME, 2024).	19
Figure 16 : Linéaires et pourcentage de mortalité estimé associé (BONHOMME, 2024).	19
Figure 17 : Connectivité des linéaires avec les éléments arborés du paysage (BONHOMME, 2024).....	20
Figure 18 : Etat général des linéaires diagnostiqués au sein des communes (BONHOMME, 2024).....	21
Figure 19 : La place de l'ADPR dans l'offre de soutien à la plantation de haies et d'arbres en 2024 (BONHOMME, 2024).	24
Figure 20 : Sélection de quelques logos créés pour promouvoir le programme ADPR (BONHOMME, 2024).	28

Table des tableaux

Tableau 1 : Planning suivi lors des cinq mois de stage (BONHOMME, 2024).	6
Tableau 2 : Synthèse de l'ensemble des pistes d'action (BONHOMME, 2024).	26

Contexte et présentation du stage

Introduction

Lors de l'année scolaire 2022 – 2023, avec cinq étudiants de Polytech Tours, nous avons créé, en lien avec diverses associations, un projet solidaire à Madagascar. Ce dernier, bien au-delà d'un simple stage, a été pour moi l'occasion de découvrir l'agroforesterie, en travaillant sur la restauration et la gestion des zones de mangroves déboisées.

Avec la forte envie de continuer mon parcours sur le volet agroforestier, mais cette fois-ci dans un contexte législatif français, j'ai cherché un stage de fin d'études sur le sujet. Ainsi, j'ai été accepté au sein de la Direction de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Environnement (DAFE) du Département de Lot-et-Garonne.

Depuis maintenant 29 ans, le Département finance la plantation de haies sur le territoire, au travers du programme « l'Arbre Dans le Paysage Rural » (ADPR). Fort de son succès, le dispositif a permis d'implanter environ 190 km de haies sur le territoire.

Aujourd'hui, une certaine prise de conscience a lieu concernant l'utilité des haies. Bien que l'arrachage de ces dernières soit toujours supérieur à la vitesse de plantation (MENTHIERE, 2023), de plus en plus de programmes se mettent en place sur le territoire national, mais aussi à l'échelle du Lot-et-Garonne.

Face à ce constat, et à la veille des 30 ans d'existence du dispositif, le Département a fait appel à un stagiaire pour réaliser un point bilan de l'ADPR, mais aussi pour lui proposer des pistes d'amélioration et ainsi lui permettre de trouver sa place face à la multitude de programmes existants.

Présentation de la structure d'accueil

Le territoire de Lot-et-Garonne couvre une population d'environ 330 000 personnes réparties en 21 cantons et 319 communes. Le Conseil départemental est l'assemblée élue qui administre le département, au travers de conseillers départementaux élus par circonscription (cantons).

Les principales compétences du Conseil départemental sont (Département de Lot-et-Garonne, 2021) :

- L'action sociale (protection de l'enfance, revenu social de solidarité),
- Les infrastructures, les réseaux et les mobilités (entretien des routes départementales, transport public),
- L'éducation (gestion des collèges),
- Le développement local (soutien à la culture, aux actions citoyennes),
- L'attractivité du territoire (tourisme),
- Le financement des SDIS (sapeurs-pompiers).

Pour mener à bien ces missions diverses, les 1330 agents du Département sont répartis dans diverses directions, comme visible sur l'organigramme de la figure 1.

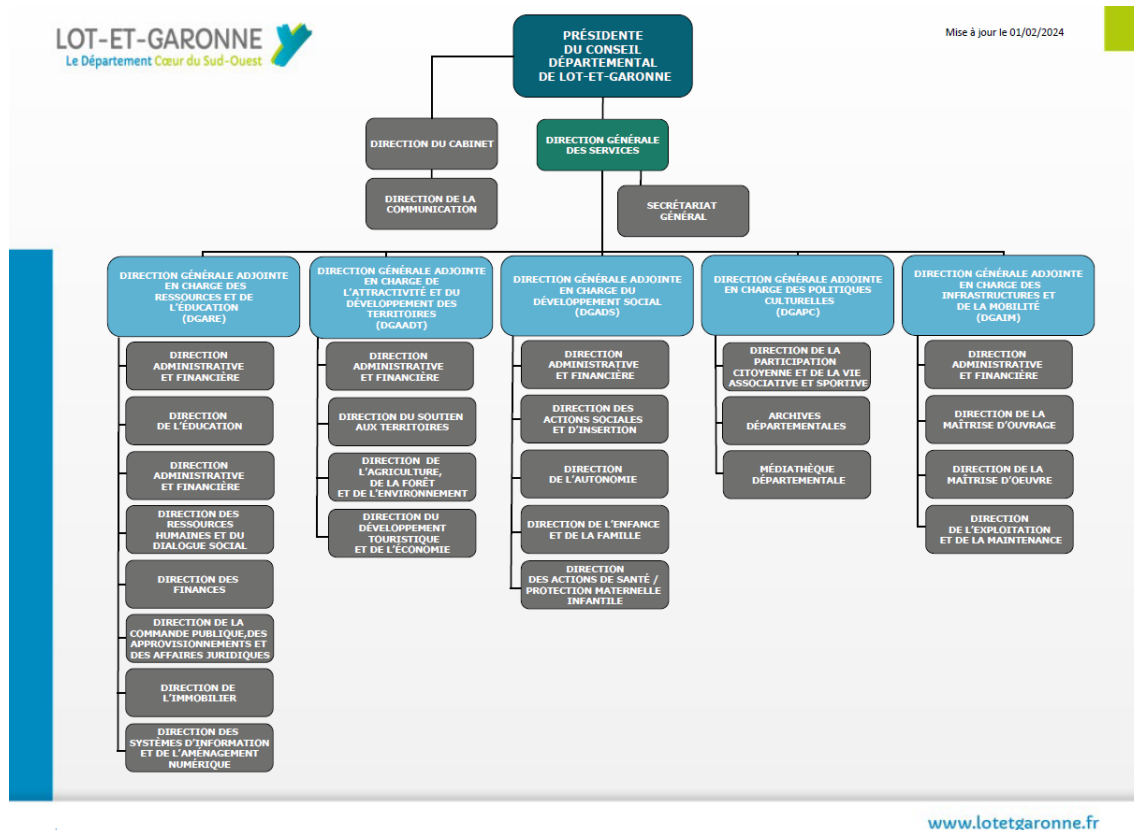


Figure 1 : Organigramme des services départementaux (Département de Lot-et-Garonne, 2024).

Ces 5 mois de stage ont eu lieu au sein de la Direction Générale Adjointe en charge de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DGAADT), et plus précisément au sein de la Direction de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Environnement (DAFE).

Les missions de la DAFE sont variées, et sont composées (liste non-exhaustive) :

- De la mise en place et la gestion des Espaces Naturels Sensibles,
- Du soutien financier aux aménagements agricoles (retenues d'eau, etc.),
- Du suivi de la qualité des cours d'eau,
- D'actions de sensibilisation (animation de la semaine de l'eau, etc.),
- D'aides financières diverses en lien avec l'agriculture et l'environnement (programme « l'Arbre Dans le Paysage Rural », etc.).

Objectifs de la commande du Département

Depuis 1995, le programme « l'Arbre Dans le Paysage Rural » (ADPR) permet aux propriétaires fonciers d'implanter chez eux des linéaires de haies champêtres avec l'appui financier du Département de Lot-et-Garonne. Au départ à l'attention des agriculteurs uniquement, le programme s'est ensuite élargi aux collectivités locales / publiques¹ ainsi qu'aux particuliers. De part ce programme, le

¹Dans ce rapport, les termes « collectivités », « collectivités publiques » ou « collectivités locales » seront considérés comme synonymes, et engloberont les communes, les intercommunalités et les syndicats mixtes.

Département souhaite **modifier durablement les paysages du Lot-et-Garonne** en leur redonnant une complexité bénéfique autant aux agrosystèmes qu'aux écosystèmes. Cette volonté se traduit depuis 2021 par une enveloppe financière allouée permettant de planter environ **15 km de haies par an**.

Le programme inclus divers **acteurs du territoire**. En premier lieu, la Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne, qui est l'entité coordonnatrice. C'est elle qui oriente les **trois organismes partenaires** (l'Association Climatologique de Moyenne-Garonne, la Fédération Départementale des Chasseurs de Lot-et-Garonne, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Pays de Serres-Vallée du Lot) vers les planteurs potentiels pour mettre en place les dossiers de plantation.

Ce travail conjoint entre le Département, la Chambre d'Agriculture et les organismes techniques partenaires ont permis, depuis la création du programme, la plantation de **187.28 km de haies via 572 dossiers**, répartis comme tel : 548 dossiers chez les agriculteurs et particuliers pour 179.13 km de haies plantées, et 24 dossiers pour 8.15 kilomètres via les collectivités locales. Cette organisation tripartite efficace a fait que **89,4% des dossiers ont abouti**, et seulement 0,5% ont été refusés. Les 10,1% restants correspondent aux dossiers éligibles mais où le planteur a finalement renoncé au projet, ou qui n'ont pas été financés pour mauvaise plantation.

Dans un but **d'amélioration** du programme, une stagiaire a réalisé en 2013 un premier point bilan². A cette époque, 124 546 mètres linéaires avaient été implantés au travers de 309 dossiers. Ce dernier a permis d'analyser la satisfaction globale des agriculteurs, la croissance des haies mais aussi de proposer des pistes d'amélioration au programme. Ces pistes ont en partie été suivies, avec par exemple la **proscription du paillage plastique** au pied des rangs.

Dix ans après ce premier point bilan, le Département a souhaité renouveler l'exercice pour maximiser la pertinence du programme sur le territoire, tout en s'assurant de sa place par rapport aux autres aides à la plantation existantes (Région, Etat, etc.).

Planning de Stage

La mission portée pendant 5 mois s'est déroulée de manière à répondre à trois objectifs principaux : la réalisation du bilan des 29 années du programme, la proposition de pistes d'amélioration au dispositif pour les années à venir et enfin, la valorisation du dispositif pour lui donner un nouvel attrait (tableau 1).

² Marie - Capucine SALIOU. (2013). *Bilan du programme de plantation « L'arbre dans le Paysage Rural en Lot-et-Garonne »* (p. 76).

Tableau 1 : Planning suivi lors des cinq mois de stage (BONHOMME, 2024).

Objectif	Action	Mois concerné					Objectif avorté
		Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	
Bilan du programme de plantation	Etude bibliographique de la dynamique actuelle relative à la haie en France						
	Etude du programme ADPR et mise en place d'une frise chronologique						
	Mise à jour des cartographies de linéaires implantés, et étude par rapport au territoire						
	Etude des résultats du programme sur les 29 années						
	Mise en place de questionnaires						
	Rencontre de planteurs et analyse de linéaires						
	Analyse des résultats des entretiens						
Proposition de pistes d'amélioration au dispositif	Etude des dossiers techniques réalisés, et normalisation						
	Liste de pistes d'amélioration potentielles basée sur l'étude du programme et d'un parangonnage						
	Rencontre avec divers organismes du territoire pour étudier les pistes						
	Etude des résultats des entretiens planteurs pour cibler les leviers d'action						
	Etude de la faisabilité et de la souhaitabilité des pistes						
Valorisation du dispositif ADPR pour créer un nouvel attrait	Estimation du coût des pistes						
	Création d'un document grand public promouvant les initiatives remarquables						
	Rénovation de la plaquette ADPR à destination des bénéficiaires potentiels						
Objectif final	Mise en place des pistes proposées : proposition d'un logo ADPR						
	Mise en place d'un rapport global						
	Présentation du travail réalisé aux élus						

Ce rapport propose donc une vision globale des moyens mis en œuvre pour répondre à chacun de ces objectifs.

Déroulé du stage et livrables associés

Bilan du programme en faveur des plantations de haies champêtres [1995 – 2023]

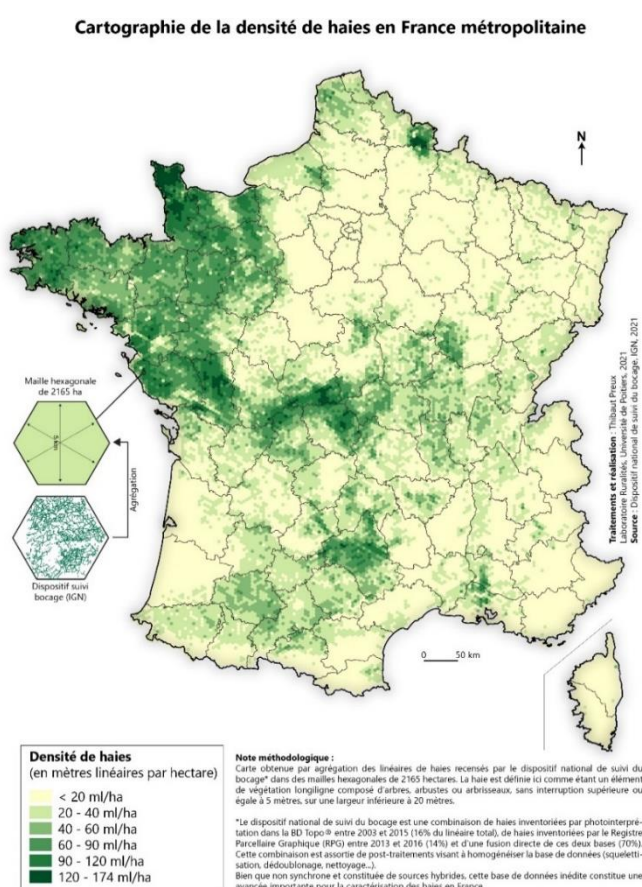
Analyse de l'existant

Recherches bibliographique et analyse de l'action départementale

Le premier travail réalisé à consisté en la réalisation du bilan du programme. Ainsi, l'étude de l'existant a été fait via des recherches bibliographiques. Il a été observé que le département a une densité de haie relativement faible, variant de moins de 20 mètres linéaires à 60 mètres linéaires par hectares (figure 2).

Figure 2 : Cartographie de la densité de haies en France métropolitaine en 2021 (Preux, 2021).

Bien que le département représente 0.97% du territoire métropolitain, il ne contient que 0.88% de l'ensemble des haies métropolitaines (13 586 km de haies réparties en 173 805 linéaires) (MENTHIERE, 2023).



Comme expliqué, les 29 années d'existence du dispositif ont été possibles par l'engagement de plusieurs partenaires, et par une succession de personnes en charge de le faire vivre. Cette multitude de personnes amène à une compréhension globale de l'évolution du programme, mais qui devait, pour les besoins de ce travail, être reprécisé. C'est donc dans ce but qu'une frise chronologique reprenant les principaux points marquants du programme a été créé (figure 3), avec l'appui de Jean-Baptiste POZZER et au travers de la consultation des archives du Département. Cette dernière a été réalisée à l'aide du logiciel Affinity Designer 2.

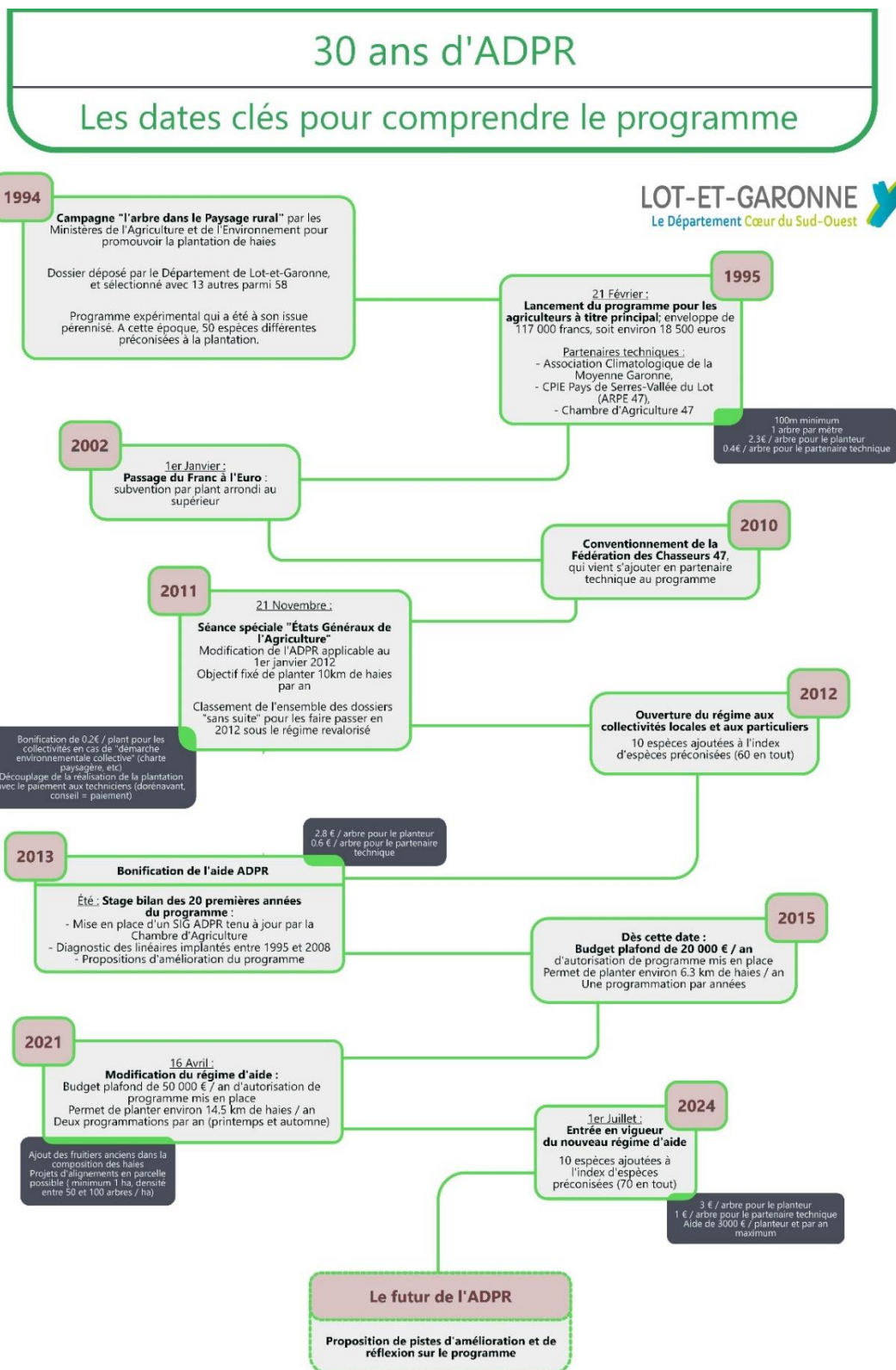


Figure 3 : Frise chronologique de l'évolution du programme départemental ADPR (POZZER, BONHOMME, 2024).

La compréhension des enjeux liés au dispositif est aussi passée par la méthode dite « **à dire d'experts** » via des entretiens avec les partenaires du programme (Chambre d'Agriculture, Fédération de Chasse, etc.), mais aussi en accompagnant ces structures sur le terrain pour voir comment se

déroulait concrètement leur travail de diagnostic. L'ensemble de ces points ont permis d'avoir une base de travail solide pour la suite du diagnostic.

Cette compréhension globale a ainsi pu amener à la création d'une carte d'implantation des haies ADPR selon les unités paysagères du département, est-ce à partir des couches vectorielles tenues à jour par la Chambre d'Agriculture (figure 4).

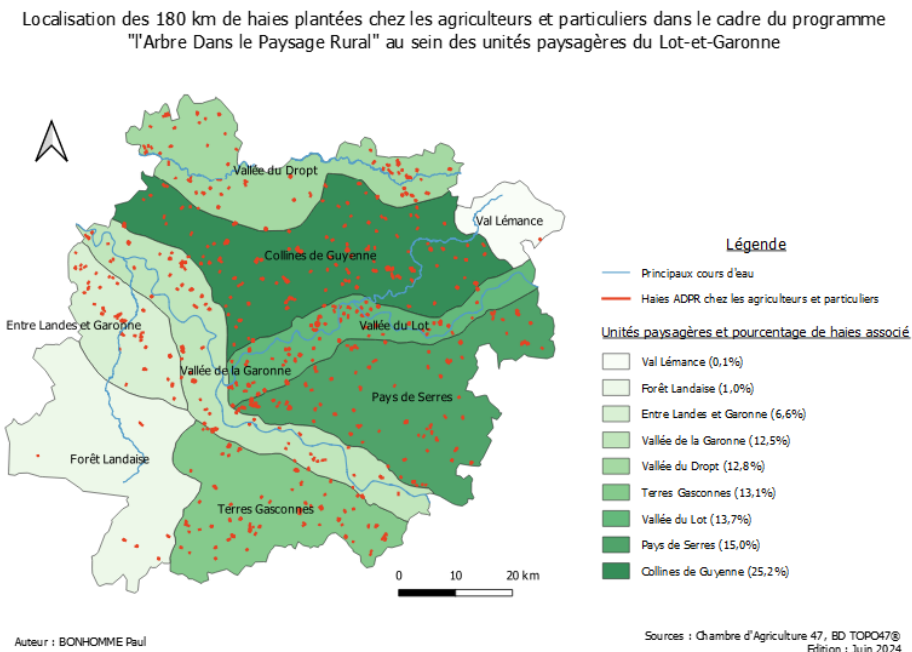
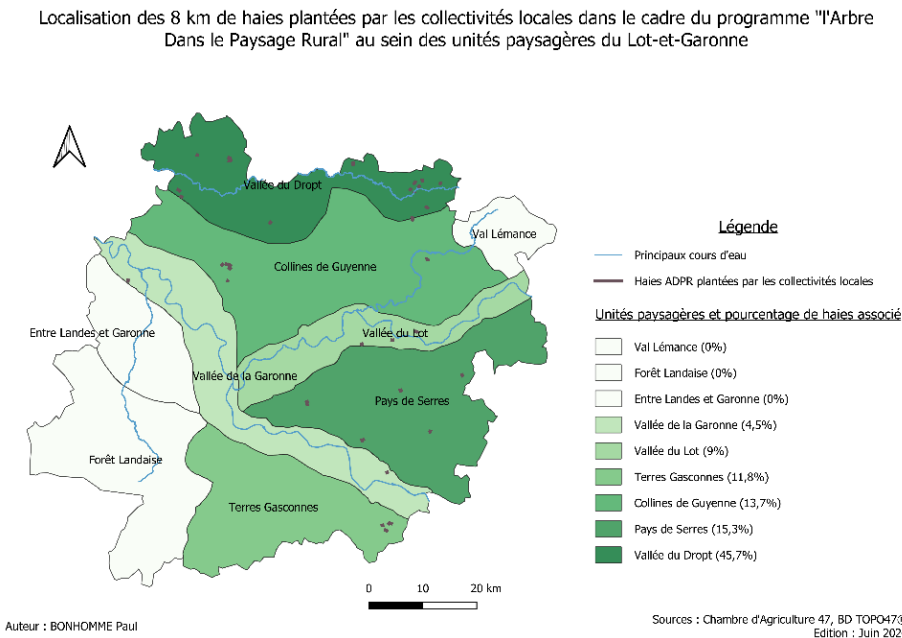


Figure 4 : Cartographie des linéaires plantés par les agriculteurs et particuliers (BONHOMME, 2024).

Pour les structures publiques, aucune couche vectorielle n'avait été créé pour suivre l'implantation des haies. Il a donc fallu la créer via un travail de recherche dans les anciens dossiers. Comme pour la couche tenue à jour par la Chambre d'Agriculture, celle crée concentre en son sein un



certain nombre d'informations pour pouvoir assurer un suivi et une traçabilité précise du travail réalisé. La mise en place de cette couche a été suivie par la création d'une carte d'implantation selon les unités paysagères (figure 5).

Figure 5 : Cartographie des linéaires plantés par les collectivités locales (BONHOMME, 2024).

Cet état des lieux visuel de l'impact du dispositif a ensuite été mis en lien avec les enjeux du territoire.

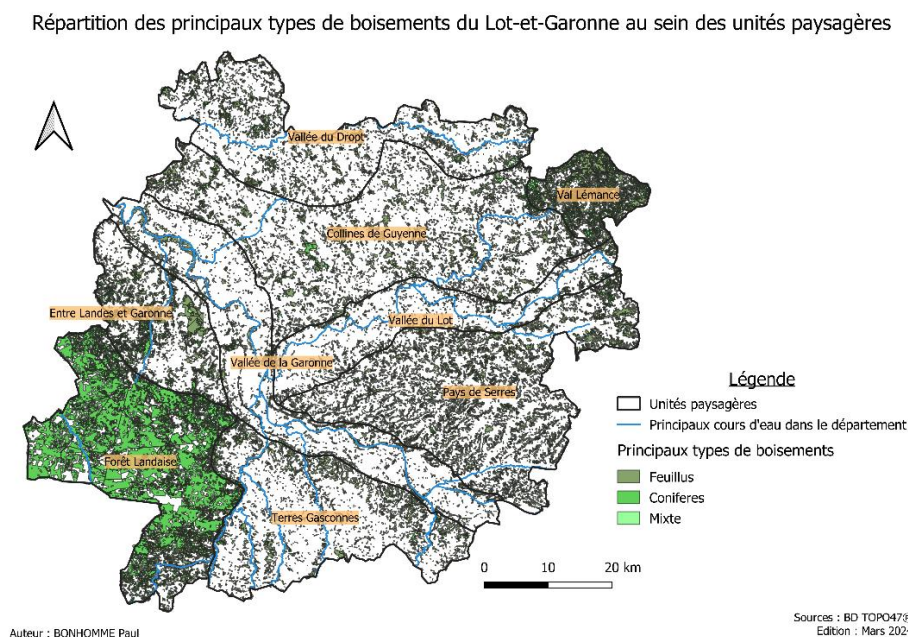
Enjeux du programme au sein du Lot-et-Garonne

La haie est un excellent moyen de répondre aux problématiques d'érosion, de perte de biodiversité, etc. auxquelles est confronté le territoire de Lot-et-Garonne. L'étude de plusieurs enjeux a donc été menée pour voir l'impact concret du programme. Cela est passé par des recherches bibliographiques, mais aussi par la mise en place de cartes sous QGIS.

Densification du maillage boisé

La faible part de haies ADPR dans le Val Lémance et en Forêt Landaise s'explique aisément quand on s'intéresse aux boisements du territoire (figure 6).

Figure 6 : Répartition des principaux types de boisements du Lot-et-Garonne au sein des unités paysagères (BONHOMME, 2024).



Par étude et simplification des données issues de la BD TOPO47®, il est visible que les plus grandes zones boisées sont dans les deux unités paysagères citées ci-dessus. L'enjeu des plantations et de la reconnexion de la trame verte concerne alors bel et bien les autres zones, enjeu étudié lors des analyses terrain.

Lutte contre les pollutions aux nitrates

Depuis 2021, la majorité de la surface du département est placée en zone vulnérables aux nitrates (figure 7). Ces dernières sont en majorité placées où les boisements sont les moins nombreux.

Zones vulnérables aux nitrates en 2021 et captages sensibles en 2022 au sein du Lot-et-Garonne

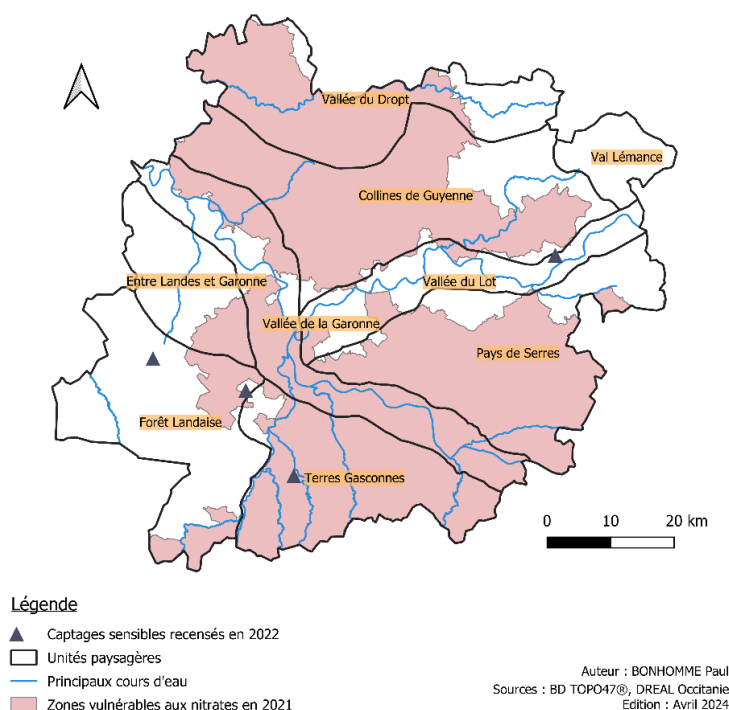


Figure 7 : Zones vulnérables aux nitrates en 2021 et captages sensibles en 2022 au sein du Lot-et-Garonne (BONHOMME, 2024).

De plus, il y a dans le département quatre captages sensibles en raison d'OXA Metolachlor, d'ESA Metolachlor, de métabolite d'Atrazine et de produits phytosanitaires divers retrouvés dans l'eau. Pour toutes ces raisons, la capacité de captation des polluants d'origine agricole que les arbres apportent est plébiscitée. Cette capacité est d'autant plus nécessaire et importante que la zone vulnérable aux nitrates s'étend et change au fil des ans, en témoigne les données traitées par la stagiaire en 2013 (figure 8).

Zones vulnérables aux nitrates en 2007 et extension du périmètre en 2012 au sein du Lot-et-Garonne

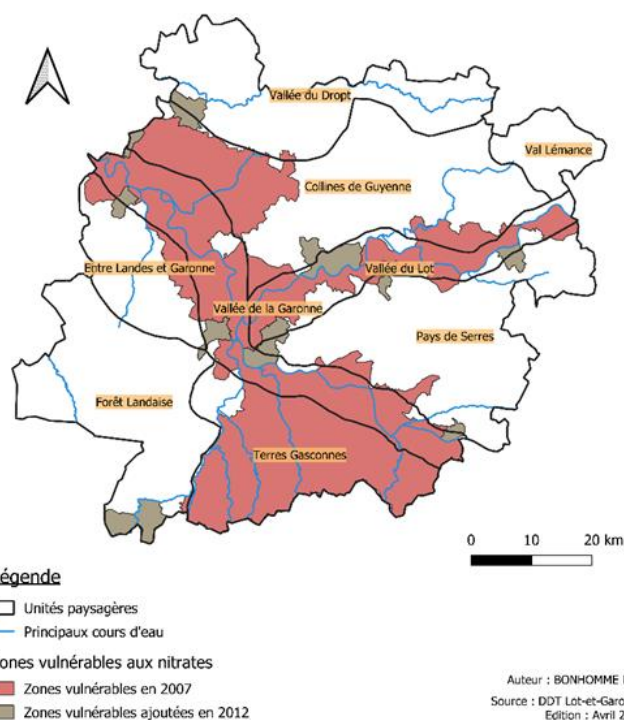
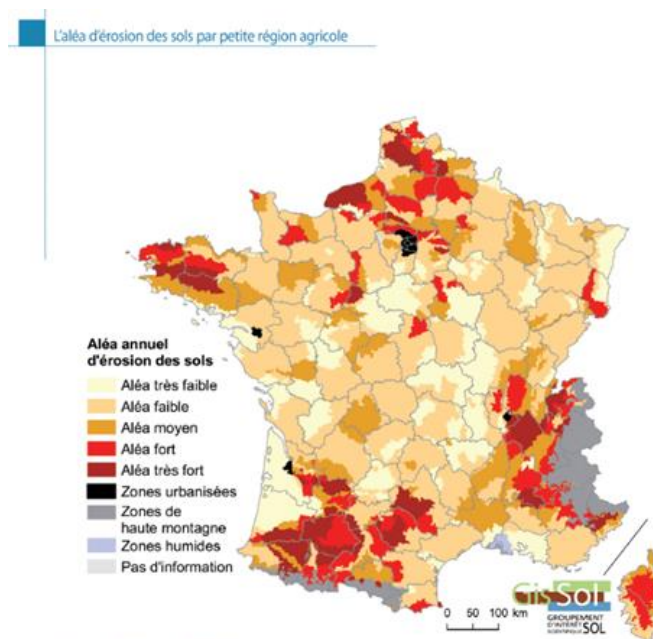


Figure 8 : Zones vulnérables en 2007 et extension du périmètre en 2012 au sein du Lot-et-Garonne (BONHOMME, 2024).

Lutte contre l'érosion

Enfin, l'enjeu érosion a été étudié. L'activité agricole est très présente sur le territoire, et est variée (monoculture, maraîchage, arboriculture, etc.). Ces activités, couplées avec la **topographie marquée** du Département en certains endroits, amène à considérer **l'aléa érosion annuel fort à très fort** (figure 9).

Figure 9 : L'aléa d'érosion des sols par petite région agricole (Gis Sol, 2011).



Source : Gis Sol-Inra-SOeS, 2011.

Note : L'aléa d'érosion des sols par petite région agricole est estimé à l'aide du modèle Mesales (Modèle d'évaluation spatiale de l'aléa d'érosion des sols), développé par l'Inra. Il combine plusieurs caractéristiques du sol (sensibilité à la battance et à l'érodibilité), du terrain (type d'occupation du sol, pente) et climatiques (intensité et hauteur des précipitations). L'aléa est caractérisé par cinq classes représentant la probabilité qu'une érosion se produise.

De manière plus localisée, l'aléa est variable mais très présent, en témoigne la carte d'aléas d'érosion des sols sur le bassin versant du Dropt (Nord du Département) pour un indice de précipitation fort (figure 10).

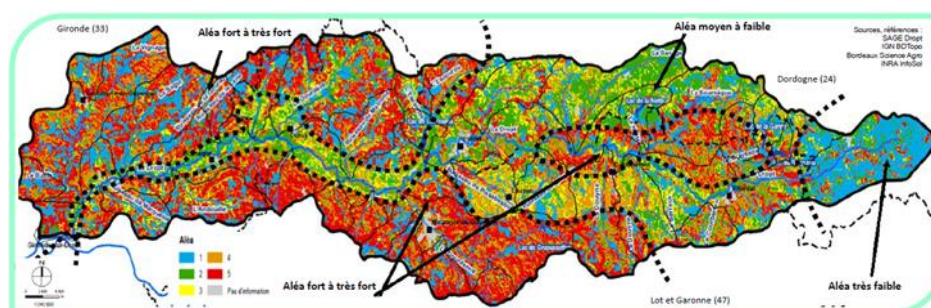


Figure 10 : Carte d'aléas d'érosion des sols sur le bassin versant du Dropt pour un indice de précipitation fort (SAGE Dropt, s.d.).

Cet enjeu est à prendre en compte en raison de son coût pour la collectivité. Suite aux violents orages qui ont touché le territoire en mai et juin 2023, de nombreux curages et hydrocurages ont dû être réalisés au niveau des fossés, bouchés par la matière organique et par les résidus d'érosion des terres. Sur un mois, le coût de ces opérations supplémentaires s'est élevé à 54 600,65 € uniquement sur les zones entretenues par le Département dans le Villeneuvois, l'Agenais et le Marmandais. Ce **coût, correspondant à un an de financement du dispositif ADPR**, pourrait être réduit par la plantation de haies sur les zones concernées par ces aléas.

Entretiens et analyse des résultats

Choix des enquêtés et questionnaire

Choix des enquêtés

Un filtrage nécessaire

En raison du nombre très importants de dossiers et de linéaires liés à l'ADPR, un filtrage a été fait pour limiter le nombre de personnes enquêtées.

Pour les dossiers concernant les agriculteurs et particuliers, seuls les agriculteurs seront interrogés. En effet, le programme a été ouvert aux particuliers plus tardivement (en 2012) et les particuliers pouvant bénéficier du programme sont engagés dans une démarche globale sur leur propriété, bien au-delà de la simple haie brise vue avec le voisin (jardin comestible, ombre pour les animaux d'élevage, etc.), la simplification est donc faite de dire que les résultats auraient été sensiblement les mêmes.

De manière à pouvoir interroger le plus d'agriculteurs possibles et diagnostiquer l'état écologique d'un maximum de linéaires sur le temps imparti, le choix a été fait de concentrer les entretiens sur des exploitations ayant planté au moins 450 mètres linéaires. De plus, certaines années ont été dans un premier temps écartées pour diverses raisons :

- Les années postérieures à 2016 pour se concentrer sur des linéaires viables et déjà correctement développés, comme ça avait été le cas en 2013. En effet, la stagiaire n'avait pas réalisé l'enquête sur les linéaires plantés entre 2006 et 2013.

- Les années antérieures à 2004, pour ne pas créer un doublon de données et de résultats avec l'étude réalisée en 2013.

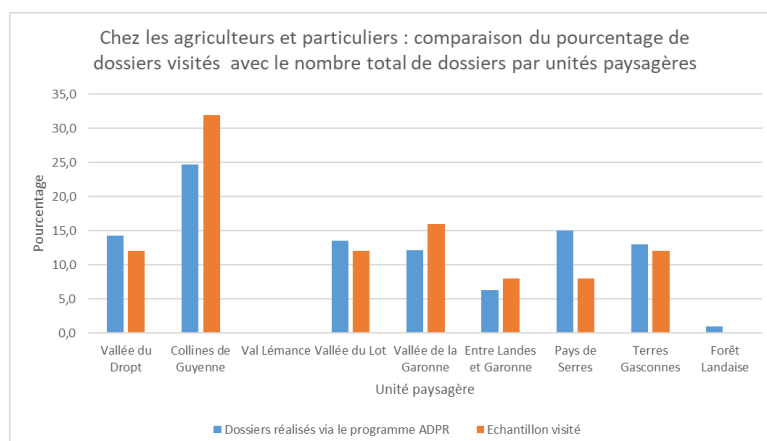
L'ancienneté du programme permet maintenant de diagnostiquer des haies matures, tout comme la satisfaction des agriculteurs les ayant implantées. Certains dossiers datant d'avant 2005 ont donc été analysés dans un second temps et les agriculteurs à leur origine interrogés.

Enfin, des exploitations plus petites ou ayant planté récemment ont été visitées pour leurs caractéristiques particulières (utilisation de divers programmes de plantation, etc.). Ces visites ont été déterminées en se basant sur les conseils de :

- Techniciens des structures partenaires du programme,
- Jean Baptiste POZZER, référent ADPR au sein du Département.

Pour faciliter le travail de prise de contact et de suivi, une couche QGIS a été créée avec l'ensemble des planteurs répondant aux critères expliqués ci-dessus. Cela a permis, dès lors un rendez-vous pris, de cibler un autre planteur proche pour pouvoir étudier à minima deux dossiers dans la même journée. De plus, des captures d'écran des linéaires implantés ont aussi été d'une grande aide une fois sur le terrain pour se repérer et diagnostiquer les bons linéaires.

Pour gagner en représentativité, le nombre de kilomètres planté par unité paysagère a été déterminé, et le pourcentage correspondant a été comparé aux proportions des exploitations filtrées pour la visite. Les exploitations ont alors été ciblées de manière à ce que l'échantillonnage se rapproche



au plus des proportions réelles dans chaque entité paysagère, comme visible en figure 11. Ici, le terme dossier est important : certains agriculteurs ont déposé plusieurs dossiers à des années différentes (dès fois jusqu'à trois). C'est donc bien le nombre de dossiers qui ont été étudiés, et non le nombre d'exploitations agricoles.

Figure 11 : Chez les agriculteurs et particuliers : comparaison du pourcentage de dossiers effectivement diagnostiqués avec le nombre total de dossiers par unités paysagères (BONHOMME, 2024).

Pour les collectivités locales, la méthode a été différente. Le programme ADPR leur est ouvert depuis 2012. Ce sont 23 dossiers qui ont été réalisés sur la période, pour un total de 8152 mètres linéaires de haies.

Ici, le choix des collectivités visitées s'est basée sur les conseils de :

- Techniciens des structures partenaires du programme,
- Jean Baptiste POZZER, référent ADPR au sein du Département. C'est lui qui réalise en grande majorité les dossiers de diagnostic des plantations communales, mais aussi les visites post plantation. Sa connaissance des dossiers est donc un plus dans le ciblage des dossiers intéressants.

Les collectivités alors interrogées l'ont été pour des raisons spécifiques et intéressantes à relever : plantation très bien réussie – ou au contraire très peu convaincante – ; plantation qui s'inscrit dans un projet plus large pour la commune, etc.

Tout cela a amené à la rencontre avec 2 collectivités publiques différentes, pour un total de 906 mètres linéaires observés et diagnostiqués. Cependant, la forte mobilité induite par les rencontres avec les agriculteurs a permis d'observer des haies plantées par 2 autres collectivités, mais où aucun entretien n'a été réalisé.

Atouts et faiblesses de la méthode

Pour les exploitations agricoles, la méthode de filtrage des dossiers permet de rencontrer un maximum de personnes, voir un maximum de linéaires et limiter les coûts liés aux déplacements, le tout dans le temps imparti pour cette tâche.

Seulement, cette méthode de cible écarte les petits dossiers. Pourtant, le programme Départemental est ouvert à partir de 150 mètres linéaires plantées, ce qui est peu en comparaison avec les autres programmes de plantation. Avoir un retour des personnes ayant planté peu aurait peut-être pu apporter davantage d'informations sur la motivation à choisir le programme. Ensuite, la méthode et le soin apporté aux linéaires est la même pour un dossier, peu importe la longueur du

linéaire : cette méthode de diagnostic a donc dû favoriser le diagnostic de grands linéaires, mais constants dans leurs états la majorité du temps. De plus, ce filtre est basé sur une longueur de haie, mais ne prend que peu en compte le ressenti ou l'avis de techniciens du programme par exemple. Enfin, ce filtrage ne tend pas à diagnostiquer des linéaires pour chaque année de plantation.

Pour les collectivités, la méthode dite « à dire d'experts » a pour principal intérêt de cibler efficacement les lieux intéressants en se basant sur des retours de personnes prenant part au programme. Le faible nombre de collectivités publiques bénéficiaires de l'aide vient également simplifier la tâche de filtrage. Cependant, cette façon de procéder est basée sur les connaissances et avis de tierces personnes et non sur un échantillonnage aléatoire : l'impartialité des dossiers étudiés est donc moindre.

Questionnaire mis en place

L'adéquation d'un questionnaire à la frontière entre le directif et semi-directif

De manière à recueillir un maximum d'informations exploitables auprès des enquêtés, un questionnaire a été mis en place. La question a alors été de savoir quel type de questionnaire mettre en place, en s'intéressant aux spécificités de chacun d'entre eux (figure 12).

Entretien dirigé (ou directif)	Entretien semi-dirigé (ou semi-directif)	Entretien libre (ou non directif)
Discours non continu qui suit l'ordre des questions posées	Discours par thèmes dont l'ordre peut être plus ou moins bien déterminé selon la réactivité de l'interviewé	Discours continu
Questions préparées à l'avance et posées dans un ordre bien précis	Quelques points de repère (passages obligés) pour l'interviewer	Aucune question préparée à l'avance
Information partielle et réduite	Information de bonne qualité, orientée vers le but poursuivi	Information de très bonne qualité, mais pas nécessairement pertinente
Information recueillie rapidement ou très rapidement	Information recueillie dans un laps de temps raisonnable	Durée de recueil d'informations non prévisible
Inférence assez faible	Inférence modérée	Inférence exclusivement fonction du mode de recueil

Figure 12 : Caractéristiques des trois types d'entretiens existants (IMBERT, 2010, d'après DE KETELE et ROEGIER 1996, p. 172).

L'objectif des entretiens étant de recueillir un maximum d'informations exploitables sur des thèmes prédéfinis, l'entretien non-directif a été écarté des possibilités envisageables. De plus, la météo capricieuse du printemps 2024 a amené à un retard des agriculteurs sur leur travail, il aurait donc été peu probable que ces derniers se saisissent pleinement de l'exercice au travers d'une discussion longue en raison du manque de temps à accorder. Pour ce qui est des collectivités, l'équipe municipale entre la plantation et le moment de l'enquête a pu changer, laissant donc peu de pertinence à l'entretien non directif.

Il a alors paru intéressant de ne pas se cantonner à un questionnaire directif ou semi-directif, mais de bel et bien en mettre un en place à la frontière entre ces deux types.

Le questionnaire directif a semblé intéressant pour recueillir le même type d'informations à chaque fois pour pouvoir les analyser facilement, tout en limitant la durée de l'entretien.

Pour gagner en cumul d'informations et en qualité d'échange, la méthodologie caractéristique de l'entretien semi-directif a également été mis en place. Les questions binaires existantes dans le questionnaire ont été la majorité du temps suivi d'une question pour laisser à l'enquêté la possibilité

d'expliquer la réponse précédente. De plus, l'ordre des questions prédéfini au départ dans le questionnaire n'a pas été suivi dans le cas d'entretiens prenant comme tournure une discussion pour gagner en précision dans les réponses et connaître plus en profondeur l'exploitation.

L'ensemble des questions ont été mises en forme sous fichier Excel et exporté sur tablette : cela a permis de recueillir les informations de manière organisée, avec un faible travail de réorganisation derrière. De plus, le format Excel permet de réaliser des filtrages successifs, et donc de traiter facilement les réponses aux questions fermées.

Pour résumer, l'entretien mené peut être caractérisé par une grande adaptabilité selon les contraintes de temps et la volonté d'échange de l'enquêté. Le cloisonnage des réponses apporté par les questions directives permet également une plus grande facilité de traitement des données, via un filtrage automatique des réponses sous Excel.

Questions posées et diagnostic des haies

De manière à venir compléter l'existant, les mêmes questions qu'en 2013 ont été posées lors des entretiens, tout en y ajoutant des nouvelles. Ainsi, cinq ensembles de questions ont été dégagés, à savoir :

- Les informations générales sur l'exploitation,
- La nécessité du programme ADPR pour le planteur,
- Les objectifs et la satisfaction de la plantation,
- Les coupes réalisées et l'entretien,
- Les projets futurs en lien avec le programme ADPR.

Après ce questionnaire, un diagnostic de l'état des linéaires et une estimation de leur efficacité par rapport aux objectifs initiaux des planteurs a été fait. Ici aussi, une partie des points analysés l'ont été en 2013, permettant de comparer les résultats.

Pour les collectivités locales, les questions posées ont été sensiblement les mêmes et les linéaires ont aussi été étudiés. Les réponses ont été traitées à part de celles du monde agricole car les objectifs des haies sont différents.

Enjeux émanant des entretiens

Ici, seul les enjeux pour améliorer le programme ADPR émanant des entretiens seront énoncés. Les autres points analysés restent visibles dans le dossier joint à ce rapport.

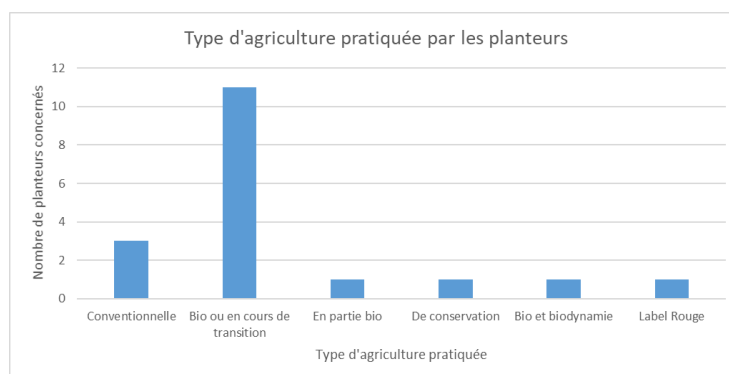
Le monde agricole

Pour rappel, le travail effectué sur le terrain a permis l'étude de 23 dossiers de différents agriculteurs sur site, avec le planteur ou la personne ayant pris la suite de l'exploitation. Cela correspond à 18 planteurs différents. Ces visites ont permis l'observation et l'analyse de 14 349 mètres linéaires de haies.

Entretien avec les planteurs

Premièrement, il a été vu que la majorité des agriculteurs (61%) qui plantent avec l'ADPR sont en bio ou engagés dans une démarche (figure 13).

Figure 13 : Type d'agriculture pratiquée par les planteurs (BONHOMME, 2024).



Cette tendance peut être mise en comparaison avec la part de l'agriculture biologique au sein du département : le Lot-et-Garonne est le département de Nouvelle-Aquitaine ayant la plus grande surface agricole utile en bio, avec 14.4 % de sa SAU (MIETTE, 2020) ; loin des 61% des agriculteurs rencontrés. Les agriculteurs bio sont donc bel et bien surreprésentés au niveau du programme. Il est également à souligner que seul trois planteurs sont totalement dans un modèle conventionnel, les autres étant tous engagés dans une démarche (Agriculture bio, de conservation, Label Rouge, etc.). L'ADPR s'adresse donc à un public précis et non majoritaire sur le territoire, point qui pourrait être problématique sur le long terme.

Il a aussi été mis en avant que l'aide ADPR est un tremplin à la plantation : seul 47% auraient pu planter sans l'aide, mais les linéaires auraient souvent été plus courts et/ou plantés plus tard. De plus, le programme a toujours été choisi car c'était le seul de disponible au moment de la volonté de planter (aide pérenne) : le programme est nécessaire aux bénéficiaires, et son mode de fonctionnement est efficient.

Il a malheureusement été mis en avant que la plantation n'est pas forcément un moment d'échange avec des structures du territoire (écoles, etc.) : 75 % des dossiers ont été plantés de manière personnelle ou en famille.

Pour la plantation elle-même c'est la paille qui est utilisée presque la moitié du temps pour protéger les linéaires. La proposition faite par la précédente stagiaire en 2013 de proscrire le paillage plastique a été suivie, chose fortement bénéfique : certaines haies avaient encore ce paillage totalement intact après 11 ans. Les protections des plants sont en majorité des protections plastiques, qui sont que rarement enlevées après quelques années : certaines étaient encore en place après 20 ans (figure 14). Un réel risque de pollution est donc présent avec ces dispositifs.

Figure 14 : Protection plastique toujours en place 20 ans après la plantation (BONHOMME, 2024).



Pour assurer une bonne reprise à la plantation, il est fortement recommandé de les arroser au moins deux fois par an les deux premières années, et particulièrement en été. Bien que préconisé cela n'a jamais été fait dans 1/3 des cas : une modification des techniques de plantation a donc été étudiée en pistes d'amélioration pour répondre à cet enjeu sans demander du temps à passer pour l'agriculteur.

Pour ce qui est de l'entretien des haies, les méthodes employées sont très variables, mais l'épareuse reste présente pour six planteurs : ce matériel abîme les branches et permet une prolifération de maladies. Peu d'agriculteurs sont équipés de lamier (matériel de taille faisant des coupes propres) car cet outil est cher et n'est pas multifonctions, contrairement à l'épareuse qui permet de couper l'herbe, etc. Une vision globale de gestion du matériel semble donc à imaginer.

Un enjeu réel est aussi le maintien des haies dans le temps : les entretiens ont mis en avant que le devenir des haies lors d'une passation d'activité est conditionnée uniquement au bon vouloir du vendeur et du repreneur, car la protection législative des haies n'est pas quelque chose de mis en place.

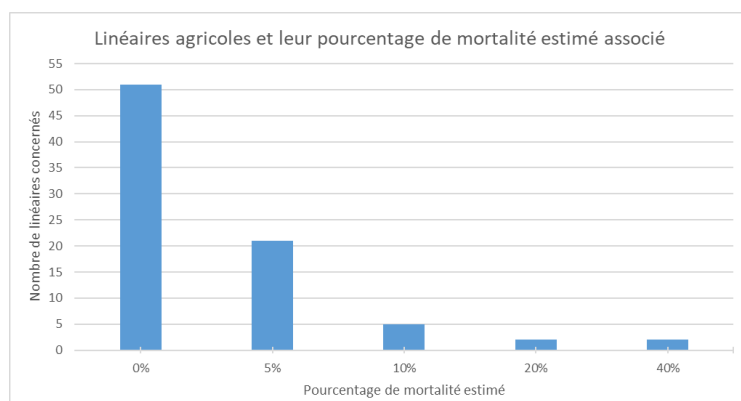
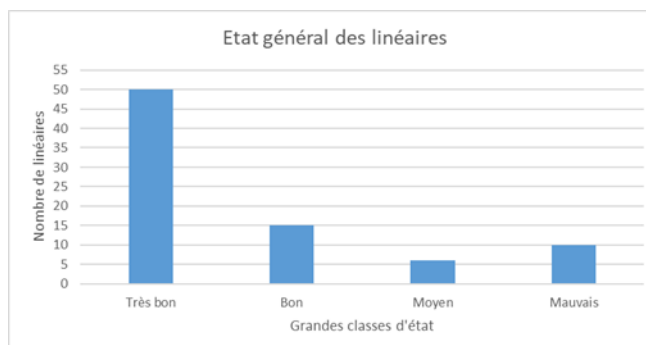
Même si 1/3 des bénéficiaires souhaitent replanter (avec l'ADPR ou non), 11% ne veulent plus planter mais se tourner vers la Régénération Naturelle Assistée (RNA), d'où l'idée d'ouvrir le programme à cette technique, comme c'est le cas pour certains appels à projets (« Pacte en faveur de la haie » par exemple). En ce qui concerne la valorisation long terme du bois, cela a été mis en avant par un planteur, alors même que cette filière est en cours de structuration (« Plans de Gestion Durable des Haies ») : cette volonté devrait tendre à se développer, et est à prendre en compte dans les pistes d'amélioration.

Enfin, il est possible depuis 2021 de planter des arbres intraparcellaires avec le programme ADPR. Pourtant, 66% des planteurs ne le savaient pas ! L'absence de communication sur le programme joue sur ce point-là en sa défaveur, car sept seraient intéressés pour en implanter, dont au moins 6 avec des essences fruitières anciennes du Domaine Agroécologique de Barolle (conservatoire d'espèces végétales anciennes en Lot-et-Garonne).

Etat des linéaires

L'état général des haies a été divisé en quatre catégories : « Très bon », « Bon », « Moyen » et « Mauvais » (figure 15). Le classement s'est fait en s'intéressant à la pousse des pieds, au taux de mortalité, au mode de gestion employé, etc.

Figure 15 : Etat général des linéaires (BONHOMME, 2024).



Plus de 60% des linéaires ont un état considéré comme « Très bon », témoignant une réussite des plantations. Seulement, 39 des 81 linéaires observés présentaient des trouées plus ou moins importantes (figure 16).

Figure 16 : Linéaires et pourcentage de mortalité estimé associé (BONHOMME, 2024).

Pour autant, 49 linéaires remplissaient totalement la fonction recherchée initialement par l'agriculteur, 18 remplissent en partie les fonctions (manquements dus à des plants jeunes, une pousse difficile ou à des trouées) et 14 linéaires ne remplissaient pas les fonctions initialement voulues.

Ici aussi, des enjeux ont pu être mis en avant. Tout d'abord, la Bourdaine, le Laurier-tin, le Sureau et le Sorbier des oiseaux sont des espèces qui ont eu une forte mortalité observée chez trois planteurs : ce point avait été remarqué pour le Laurier tin et le Sorbier des oiseaux en 2013. Il est nécessaire de les implanter loin les unes des autres pour éviter des trouées de plusieurs mètres en cas de mortalité.

Bien qu'une grande part des linéaires soient connectés à la trame verte (figure 17), 17% des haies ne le sont pas.

Connectivité des linéaires avec la trame verte, et distances en cas de non connectivité

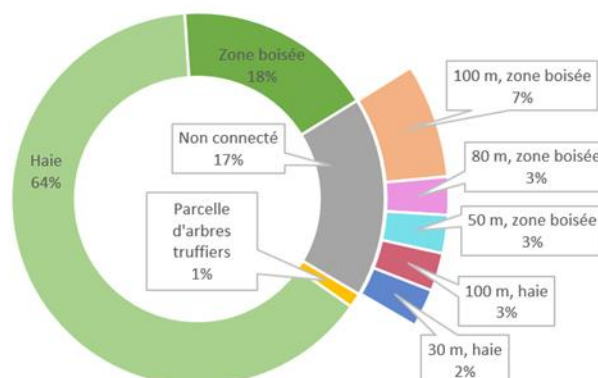


Figure 17 : Connectivité des linéaires avec les éléments arborés du paysage (BONHOMME, 2024).

Pourtant, il a été observé que les linéaires avec de nouvelles plantules (Chênes, Lierre, espèces non déterminées) concernent uniquement des haies connectées à d'autres haies ou bosquets, et avec un très faible pourcentage de mortalité (sur les linéaires étudiés, maximum 10%) : l'enjeu de la connectivité est donc à prendre au sérieux, et il serait intéressant de l'étudier au travers de stages ou d'une thèse par exemple.

L'enjeu lié à la mortalité est également réel, car il a été estimé sur le terrain que la capacité d'accueil de la faune, l'effet brise vent, l'effet brise froid et l'effet d'ombrage recherchés sont réduits à cause des trouées. Ce point a été confirmé par les planteurs eux même. Pour les haies permettant la lutte contre l'érosion, elles sont dans l'ensemble efficaces car avec peu de trouées ; la perte d'efficacité est ici due à l'orientation de la haie (non perpendiculaire à la pente), mais cela est aussi lié aux besoins de l'agriculteur. Enfin, pour les haies à objectif de barrière, seule la taille non adaptée chez un planteur fait qu'elle n'est pas efficace, d'où l'intérêt d'insister plus fortement sur les méthodes d'entretien. Les haies faisant barrière pour protéger des produits phytosanitaires voisins ne semblent pas souffrir de ces produits pour pousser (selon les enquêtés), mais des études sur le sujet seraient à envisager.

Les collectivités locales

Pour rappel deux communes ont été rencontrées dans le cadre d'un entretien sur les haies plantées, ce qui correspond à 906 mètres linéaires observés et diagnostiqués, est-ce réparti en 6 dossiers. Cependant, d'autres linéaires de collectivités locales ont été observés mais non analysés au travers d'un entretien. Pour ces derniers, les informations récoltées ont été traitées uniquement quand certains points semblaient nécessaires à souligner. C'est notamment le cas pour un Syndicat de Rivière qui assure les plantations chez les agriculteurs dans des zones avec un enjeu d'érosion.

Comme pour les agriculteurs, le programme est nécessaire aux bénéficiaires : il aurait été beaucoup plus compliqué de planter pour les structures publiques sans l'aide financière, cela aurait été fait plus tard et avec des linéaires plus courts.

Pour les communes, le but de la plantation est de végétaliser aux abords des chemins communaux, en majorité ceux de randonnée. Une des communes l'a aussi fait pour ramener de la biodiversité de tout type pour des objectifs de chasse. Pour le syndicat de rivière, l'objectif a été à chaque fois de lutter contre l'érosion des terres agricoles.

Au sein des communes, la plantation est toujours un moment d'échange, et dès fois une promesse de mandat. Malheureusement, une forte mortalité des linéaires a été observée (mauvais entretien), avec des fois une destruction totale des haies (figure 18) par non-respect des limites parcellaires par l'agriculteur voisin. Cette forte mortalité n'a pas eu lieu pour les linéaires du syndicat de rivière, qui sont dans un parfait état.

Cette disparition de haies fait perdre en crédibilité l'action de la commune, l'action Départementale, et témoigne d'une mauvaise concertation en amont du projet : des pistes de réflexion ont donc été proposées à ce sujet.

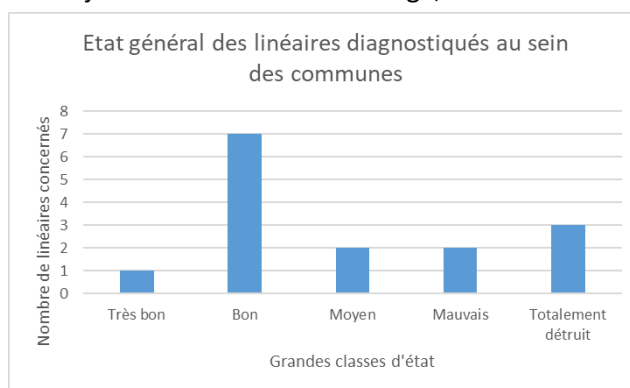


Figure 18 : Etat général des linéaires diagnostiqués au sein des communes (BONHOMME, 2024).

Pour ces communes interrogées, c'est également l'épareuse qui est ou sera utilisée, et des coupes traumatisantes ont d'ailleurs été observées. C'est ici aussi l'incapacité financière d'achat d'un lamier qui est énoncé, mais le manque de concertation avec les personnes en charge de l'entretien est aussi visible.

Comme pour les agriculteurs, le maintien dans le temps est incertain : une commune compte sur le bon sens commun pour leur sauvegarde, et l'autre envisage de les classer dans le PLUi. De plus, les équipes municipales se succèdent plus vite que les agriculteurs vendent leur exploitation, la question du suivi dans le temps est donc encore plus présente et à prendre en compte.

La mortalité est beaucoup plus présente qu'au sein des linéaires agricoles, car 53% des linéaires ont plus de 20% de mortalité. Cette mortalité fait que l'attractivité recherchée pour les paysages (le long des chemins de randonnée, etc.) n'est pas au rendez-vous. De même pour l'accueil de la faune, ce dernier est moyennement favorable ou peu favorable sur 3 linéaires sur les 5 concernés, encore une fois à cause des trouées.

Enfin, les linéaires sont connectés à la trame verte que dans 58% des cas, tout simplement car les plantations communales bordent la plupart du temps les routes : aucune amélioration ne peut être apportée la dessus.

Propositions de pistes d'amélioration au dispositif [2024 – 2035]

Les nombreux entretiens réalisés avec les planteurs ont permis de mettre en avant plusieurs pistes d'amélioration au programme. Seulement, ce travail nécessitait de s'intéresser à de nombreux autres points pour être le plus exhaustif possible.

Etude de la place de l'ADPR au sein du territoire

Les autres programmes d'aides existants dans le département

En 1995, le programme ADPR était le seul au sein du Département pour financer la plantation de haies. Aujourd'hui, de nombreux programmes existent et fonctionnent côte à côte. Le Département tient à jour un visuel de ces dispositifs pour pouvoir le fournir aux techniciens partenaires de l'ADPR. Ainsi, ces derniers peuvent orienter les planteurs vers l'aide la plus adaptée. Il a alors été question de mettre à jour cette plaquette en y ajoutant les nouveaux appels à projets (Nationaux, Régionaux, etc.) et programmes émergents.

Ce travail s'est fait sur le logiciel Affinity Designer 2, et au travers de contacts téléphoniques avec de nombreuses structures pour connaître les nouvelles modalités des programmes qu'elles proposent. Cela a permis de mettre en avant que de plus en plus de programmes existent. Ils s'adressent :

- A une grande variété de planteurs (agriculteurs, entreprises, particuliers, structures publiques),
- A des projets de diverses envergures (de moins de 150 mètres à des projets à plus de 10 000 €),
- A des budgets variés (de 2 € à 9 € / plant),
- A des territoires variés (bonifications de l'aide ADPR par un EPCI ou par un Syndicat de Rivière si les plantations ont lieu sur le territoire).

Cette multitude de programme permet de s'adresser à un grand nombre de planteurs potentiels, mais certains d'entre eux risquent de se faire concurrence car il n'y a pas de coordination globale.

Une étude élargie et approfondie pour des actions souhaitables

« L'Arbre Dans le Paysage Rural » est un programme à l'échelle d'un département, c'est pourquoi il est nécessaire d'étudier les actions sur le territoire auxquelles ce dernier pourrait se greffer. Dans ce sens, de nombreux entretiens ont été réalisés, pour savoir comment l'ADPR pourrait être partie prenante d'une économie circulaire territorialisée.

Les services engagés dans la collecte et le traitement des déchets verts ont donc été rencontrés pour connaître le devenir de cette matière sur le territoire, et pour ainsi étudier la possibilité de récupérer du broyat en déchetteries pour pailler les plantations de haies.

Des associations environnementales du territoire ont aussi été rencontrées pour prendre connaissance de leurs actions, et ainsi voir si oui ou non il pouvait être intéressant de les inclure au programme ADPR.

Enfin, c'est une démarche longue de recherche qui a été menée pour préciser les enjeux actuels autour de la financiarisation de la haie (Plans de Gestion Durable de la Haie, Bonus Haie, Label Haie) et ainsi être certain que le programme ne soit pas déconnecté de ces enjeux qui sont de plus en plus actuels et plébiscités (recherche de bois local pour alimenter les chaufferies communales, etc.). Ce travail a encore une fois été fait via la méthode « à dire d'experts ».

L'ensemble des éléments récoltés via ce travail ont permis de dégager de nouveaux enjeux et opportunités liés au programme ADPR.

Enjeux liés au programme ADPR

Pour une meilleure représentation de l'ensemble des enjeux, une matrice SWOT a été mise en place pour synthétiser la place de l'ADPR dans l'offre de soutien à la plantation de haies et d'arbres en 2024, point de départ pour proposer des pistes d'amélioration au dispositif (figure 19).

La place de l'ADPR dans l'offre de soutien à la plantation de haies et d'arbres en Lot-et-Garonne en 2024



Figure 19 : La place de l'ADPR dans l'offre de soutien à la plantation de haies et d'arbres en 2024 (BONHOMME, 2024).

Propositions de pistes d'amélioration échelonnées

L'ensemble du travail de diagnostic a permis de proposer un certain nombre de pistes d'améliorations au programme, échelonnées dans le temps, et argumentées financièrement. L'ensemble de ces propositions permettent de répondre à la question : « **Comment permettre au programme de trouver sa place face à l'ensemble des dispositifs dans un contexte de financiarisation de la haie, et tout en développant une logique d'économie circulaire territorialisée ?** »

Les pistes d'amélioration court terme [2024 – 2026] sont simples à mettre en œuvre de manière rapide, et ont pour but d'assurer la pérennité de l'aide ADPR face aux autres dispositifs existants.

Concernant les objectifs moyen terme [2027 – 2030], ils ont pour but d'assurer une pérennité aux haies du Département (et pas seulement celles plantées avec l'ADPR), mais aussi de permettre de développer de nouveaux liens avec les structures territoriales (associations, etc.), le tout dans un contexte toujours plus présent de financiarisation des haies. Cette vision holistique de protection de l'existant est nécessaire : *« La disparition des haies se poursuit trois fois plus vite qu'on ne les replante : par entretien mécanique dégradant, par vieillissement, par arrachage, ou par une surexploitation qui les assimile à un simple « gisement de biomasse » alors qu'il s'agit d'une ressource vivante qu'il convient de gérer durablement et de renouveler. Dès lors, replanter des haies sans s'attaquer sérieusement aux causes structurelles de leur destruction, revient au mieux à se donner bonne conscience, au pire à jeter de l'argent public par les fenêtres »* (Afac-Agroforesteries, 2023, page 3).

Enfin, les pistes d'amélioration long terme [2030 – 3035] permettront à l'ADPR d'être partie prenante d'une économie circulaire territorialisée, tout en prenant en compte les mutations territoriales à venir.

Pour l'ensemble des pistes visibles dans le tableau ci-dessous (tableau 2), les points principaux et considérés comme les plus nécessaires ont été mis en avant en **gras**.

Tableau 2 : Synthèse de l'ensemble des pistes d'action (BONHOMME, 2024).

Temporalité	Axe	N° de la fiche	Intitulé	Coût ADPR
Pistes d'améliorations court terme [2024 – 2026]	1 : Améliorer les modalités du dispositif	1.1	Conditionner le soutien sous réserve d'exemplarité de l'action précédente	450 € / an
		1.2	Financer dès lors que 51 % des terres agricoles sont en Lot-et-Garonne	0 €
		1.3	Sécuriser les plantations aux abords du domaine public pour garantir leur pérennité	0 €
		1.4	Financer et promouvoir la Régénération Naturelle Assistée (RNA)	1 150 € / an
		1.5	Bonifier le montant de l'aide dans le cas de projets participatifs chez les agriculteurs	2 000 € / an
		1.6	Fidéliser durablement les structures partenaires	1500 € / an
		1.7	Augmenter les contraintes pour les structures publiques non-expertes dans la plantation de haies	0 €
	2 : Communiquer pour promouvoir le programme	2.1	Faire rayonner le dispositif départemental	500 €
		2.2	Communiquer sur la valorisation possible des tailles	0 €
		2.3	Informier sur la protection réglementaire des linéaires	0 €
		2.4	S'assurer de la possibilité de formations à la taille pour les structures publiques	0 €
		2.5	Communiquer sur les formations existantes en Agroforesterie	0 €
		2.6	Promouvoir le programme à chaque transmission d'exploitation, en lien avec la Chambre d'Agriculture	0 €
	3 : Structurer l'offre ADPR pour garantir l'efficacité	3.1	Mettre en place une base de données de suivi des planteurs	A déterminer
		3.2	Création d'un progiciel pour aider et conforter les techniciens	11 000 €
		3.3	S'appuyer sur les syndicats de rivière tout en précisant le cahier des charges	0 €
		3.4	Proposer une coordination des programmes de plantation des EPCI avec l'ADPR	0 €
		3.5	Aider à l'émergence d'une structure spécialisée dans la plantation de haies champêtres en Lot-et-Garonne	A déterminer
Pistes d'amélioration moyen terme [2027 – 2030]	4 : Protéger face au déclin	4.1	Promouvoir la mise en place de Plans de Gestion Durable des Haies (PGDH)	0 €
		4.2	Promouvoir le « Label Haie » et le « Bonus Haie »	0 €
		4.3	Assurer une exemplarité des activités de gestion du patrimoine arboré au Département	A déterminer
	5 : Etudier pour mieux planter	5.1	Préciser la connaissance passée et présente du maillage de haies	De 0 € à 5300 €
		5.2	Augmenter la connaissance floristique (et faunistique) liée aux haies ADPR	A déterminer
		5.3	Etudier et mettre en avant la plantation intraparcellaire	0 €
	6 : Collaborer et partager	6.1	Structurer une mise en commun du matériel de taille	10 000 €
		6.2	Inclure les associations locales au programme en tant que « relais de la haie »	720 € / an
Pistes d'amélioration long terme [2031 – 2035]	7 : Favoriser une économie circulaire territorialisée	7.1	Mettre en place les linéaires avec des plans de la marque « Végétal Local »	5 000 € / an
		7.2	Repenser la gestion des déchets verts en déchetterie en y incluant l'ADPR	A déterminer
		7.3	Vers une labellisation du Lot-et-Garonne en territoire « Label Haie »	A déterminer
	8 : Préparer le territoire aux mutations	8.1	Mettre en lien la subvention au plant avec le nombre d'habitants pour les structures publiques	480 € / an
		8.2	Proscrire les protections des plants non biodégradables et non réutilisables	0 €
		8.3	Affilier le programme ou les planteurs aux dispositifs de compensation carbone	0 €

Valorisation du dispositif

Enfin, l'une des dernières missions relatives au stage a été la valorisation du dispositif au travers de la création d'un document grand public pour promouvoir les initiatives remarquables, mais aussi via la refonte de la plaquette de promotion de l'ADPR à destination des bénéficiaires potentiels.

En complément de ces points figurant dans les objectifs voulus par le Département, un logo a été créé pour le programme ADPR et ainsi, répondre en partie à la piste d'action 2.1 mise en avant.

Promotion des initiatives remarquables

Ce premier point faisait partie de la commande initiale du Département, mais elle a été retirée en cours de stage. Les entretiens menés ont bien abouti à l'observation d'exploitations remarquables, que ce soit dans leur démarche (bio, accueil du public, transformation sur place, etc.) ou au niveau de leur situation géographique (haies plantées visibles depuis des lieux touristiques, etc.).

Seulement, les personnes interrogées l'ont été dans le cadre d'un retour d'expérience sur le programme, et non dans le but de mettre en avant leur exploitation. Ce travail aurait nécessité des accords de la part des planteurs, mais cette étape a été jugée trop préliminaire. En effet, aucune mise en avant du programme n'est pour l'instant réalisée sur les plantations, promouvoir ces lieux au travers d'une brochure aurait donc été peu utile sans relais visuel une fois sur place.

Pour cette raison, le choix a été fait de mettre en place un tableau listant les planteurs dont les plantations seraient susceptibles d'être mises en avant. Ce visuel retranscrit également le lieu précis où mettre le programme en avant (sur l'exploitation, le long des chemins de randonnée, etc.) et la manière de promouvoir le programme (Plaque explicative ou simple logo ADPR).

Refonte de la plaquette pour les bénéficiaires

Depuis plusieurs années, le programme ADPR ne bénéficie plus de communication spécifique pour le promouvoir. Cependant, une plaquette est donnée aux planteurs pour leur expliquer comment mettre en place et gérer durablement leurs haies. La dernière version étant ancienne et plus imprimée, il a fallu la remettre au goût du jour.

Cette réalisation s'est faite directement via Canva pour une aisance de mise en place. Après un listing des informations à mettre sur la plaquette en s'inspirant de l'ancienne et des nouvelles techniques existantes (haies de Benjes par exemple), un dépliant a pu être proposé. Il est visible en annexe 1.

Proposition de logos ADPR

Enfin, il a semblé intéressant d'aller plus loin que la proposition de pistes d'amélioration au programme, mais de débiter la mise en œuvre d'une d'entre elles : la création d'un Logo ADPR.

Toujours sur la plateforme Canva, et en s'inspirant de logos déjà créés par le Département, divers tests ont pu être réalisés. Comme lors de la création d'un logo par un graphiste extérieur, un document a été réalisé pour rappeler la problématique de l'absence d'un logo, mais aussi son but. Après cela, diverses propositions ont pu être faites (figure 20). pour initier la réflexion.



Figure 20 : Sélection de quelques logos créés pour promouvoir le programme ADPR (BONHOMME, 2024).

Regard critique sur le travail réalisé et discussion

Analyse critique

Le travail réalisé pour le Département donne une vision la plus exhaustive possible des 29 années d'existence du dispositif ADPR, mais aussi de son succès sur le territoire. Seulement, des manquements ou des points de vigilance peuvent être mis en avant.

Travail de terrain

Sur le terrain, la réponse à certaines questions a pu parfois être volontairement faussée. Par exemple, il était demandé quel matériel était ou sera utilisé pour la taille. La réponse à cette question a pu être « l'épareuse » : le nombre de personnes ayant répondu est sans doute en dessous de la réalité. En effet, les planteurs savent que cet outil n'est pas le plus adapté à l'entretien, c'est pourquoi il est probable que ce n'ai pas toujours été dit. Ce point avait été aussi souligné en 2013 par la précédente stagiaire, et les explications parfois floues pour répondre à cette question peut faire penser que cela est encore le cas.

Un autre point est la finesse de l'étude des haies. La commande du Département avait pour objectif d'avoir une vision d'ensemble de l'état de ce qui a été planté pour proposer des pistes d'amélioration au dispositif. De ce fait, il n'était ni nécessaire ni souhaitable d'étudier avec une grande précision les linéaires (influence de la connectivité sur la colonisation par d'autres espèces, impact du non-arrosage sur la pousse, etc.). Il serait souhaitable de réaliser ce travail plus précis pour gagner en efficience au niveau du dispositif, tout en répondant précisément aux objectifs (accueil de la biodiversité, etc.). Cet aspect a d'ailleurs été proposé dans les pistes d'amélioration.

Enfin, comme expliqué, la représentation de chaque année de plantation n'a pas été un critère retenu dans le choix des planteurs à rencontrer. Cela aurait pu apporter plus d'informations sur l'étude des linéaires, bien que la commande du Département ne demandait pas une étude en profondeur des haies implantées.

Présentation aux élus

De manière à assurer une prise en compte du travail fourni au sein du Département, ce dernier a été présenté aux élus de la majorité et de l'opposition. Cet échange a été l'occasion de présenter succinctement la recherche menée, mais aussi de discuter des enjeux autour de la haie. Cet échange a cependant laissé une question en suspens : qui va s'emparer de toutes ces pistes d'amélioration pour les porter et tenter de les appliquer ?

Comme expliqué, le programme ADPR est multi partenarial, rendant plus compliqué la mise en place des pistes. Ce n'est pas le cas par exemple dans le Gers, qui voit l'ensemble de leur programme mis en œuvre par l'association « Arbres et Paysages 32 ». Ce manquement en Lot-et-Garonne peut être bien entendu être surmonté, mais il est nécessaire de se munir pleinement du sujet ADPR pour lui permettre de s'imbriquer par rapport aux autres programmes.

Contexte politique et législatif

Aujourd'hui, les bienfaits liés aux haies sont reconnus et mis en avant à tous les niveaux. En septembre 2023, le gouvernement a lancé le « Pacte en faveur de la haie », avec un double objectif : enrayer la tendance globale de régression de la haie, et la volonté d'un gain net de linéaires. Ce dernier intervient dans la continuité du Plan de Relance (2020 – 2022) post crise Covid-19, et a pour objectif une progression nette de linéaires de 7 000 à 8 000km/an, pour atteindre un gain net de 50 000 km d'ici 2030 (MENTHIERE, 2023, Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, 2023).

Cet engagement de l'état sur plusieurs années est porteur d'espoir pour la biodiversité, mais reste incertain : bien que le budget alloué pour ce plan ait été validé pour 2024, les associations rencontrées ont peur que cela ne perdure pas réellement dans le temps. Si cela était vrai, alors les pistes d'amélioration au programme seraient en partie à revoir.

De plus, le stage aurait dû être marqué dans son déroulé par le vote à l'Assemblée Nationale de la Loi d'Orientation Agricole de 2024. Cette loi et les nombreuses orientations qu'elle proposait concernant la haie (simplification et uniformisation des textes la concernant, etc.) auraient pu être prises en compte et intégrées au rapport. Seulement, la dissolution de l'Assemblée Nationale de juin 2024 n'a pas permis l'adoption de cette loi : le rapport mis en place ne propose donc pas de pistes d'améliorations au programme en lien avec ce texte. Cela fait que le rapport fourni risque de perdre en précision et sens dès lors que cette loi sera votée.

Discussion et perspectives

En somme, ces cinq mois de stage ont été l'occasion parfaite pour découvrir en profondeur les tenants et aboutissants d'un programme départemental, ici de plantation de haies. Cette période a aussi été l'occasion de découvrir les autres missions qu'un Département honore (inauguration d'un Espace Naturel Sensible, relevés pour des tests de qualité de l'eau, réunion pour le Plan Garonne III, etc.) ; mais aussi celles de ceux qui au quotidien œuvrent à l'échelle du territoire (Conservatoire d'Espaces Naturels, Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères, etc.).

La possibilité de voir et de comprendre ces actions menées au quotidien, mais aussi la réelle possibilité de changement global observé lors du stage de 4^e année, sont les moteurs certains d'une volonté d'orienter un futur professionnel proche vers la protection de l'environnement via le volet agroforestier, le tout en structure publique ou associative.

Références

- Afac-Agroforesteries. (2023). *Valoriser, protéger, reconstituer nos haies : Enjeu vital pour nos territoires* (p. 13). https://afac-agroforesteries.fr/wp-content/uploads/2023/02/Appel-de-la-haie_DIGITAL_BD.pdf
- DE MENTHIERE, C., PIVETEAU, V., FALCONE, P., & ORY, X. (2023). *La haie, levier de la planification écologique* (Gouvernemental 22114; p. 116). Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. <https://agriculture.gouv.fr/la-haie-levier-de-la-planification-ecologique>
- Département de Lot-et-Garonne. (2020). *MISSION D'INFORMATION ET D'ÉVALUATION sur la TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE* (p. 84). https://www.lotetgaronne.fr/fileadmin/mediatheque/Lot-et-Garonne/01-Documents/Le_Conseil_departemental/Developpement_durable/Rapport-Mietee-2020.pdf
- Département de Lot-et-Garonne. (2021). *Le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne : Elus, Budget, Compétences* (p. 11). https://www.lotetgaronne.fr/fileadmin/mediatheque/Lot-et-Garonne/01-Documents/Le_Conseil_departemental/Organigramme_des_services/Competences-CD47.pdf
- Département de Lot-et-Garonne. (2024, février 1). *Organigramme des services départementaux*. https://www.lotetgaronne.fr/fileadmin/mediatheque/Lot-et-Garonne/01-Documents/Le_Conseil_departemental/Organigramme_des_services/Organigramme-services-2024.pdf
- Gis Sol. (2011). *L'aléa d'érosion des sols par petite région agricole* [Carte]. <https://www.gissol.fr/donnees/cartes/lalea-derosion-des-sols-par-petite-region-agricole-1133>
- IMBERT, G. (2010). L'entretien semi-directif : À la frontière de la santé publique et de l'anthropologie: *Recherche en soins infirmiers*, N° 102(3), 23-34. <https://doi.org/10.3917/rsi.102.0023>
- Marie - Capucine SALIOU. (2013). *Bilan du programme de plantation « L'arbre dans le Paysage Rural en Lot-et-Garonne »* (p. 76).
- Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. (2023). *Pacte en faveur de la haie* (p. 16). Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. <https://agriculture.gouv.fr/pacte-en-faveur-de-la-haie>
- PREUX, T. (2021). *Cartographie de la densité de haies en France métropolitaine* [Carte]. <https://hal.inrae.fr/RURALITES/hal-03209589v1>
- SAGE Dropt. (s. d.). *Carte d'aléas d'érosion des sols sur le bassin versant du Dropt pour un indice de précipitation fort* [Carte].

Annexes

Annexe 1 : Proposition de plaquette à destination des bénéficiaires potentiels (BONHOMME, 2024).

I. PRÉPARATION DU SOL	II. PLANTATION	III. ENTRETIEN
Etape en 3 temps, sur 2 mètres de large 1 - Travail profond sur 50 cm Quand ? Dès la fin de l'été, sur une terre pas trop humide Pourquoi ? Pour ameublir la terre et permettre aux racines d'aller puiser les ressources en profondeur 2 - Travail superficiel sur 20 cm Quand ? Dès septembre Pourquoi ? Pour obtenir une terre fine 3 - Paillage sur au moins 15 cm Quand ? Immédiatement après le travail superficiel, et recharger au fil des ans Pourquoi ? Pour limiter la concurrence des adventices, retenir l'eau, maintenir la structure du sol Si la plantation a lieu sur une zone en herbe, commencer par un désherbage mécanique	Entre décembre et fin février, hors gel Conservation des plants : Les laisser dans un endroit frais. Si la plantation a lieu plus tard, les conserver en jauge (dans du sable ou de la terre légère) humide, à l'abri du vent et au maximum 1 mois Etapes de plantation : 1. Identifier les plants (au moins les hauts jets) avec des étiquettes 2. Creuser un trou profond, faisant environ 2 fois la taille du volume racinaire 3. Gratter le fond du trou avec un outil à dents pour décompacter la zone de contact avec les horizons profonds du sol 4. Habiller les racines en taillant celles abimées ou trop longues 5. Praliner les racines (optionnel) en les trempant dans un mélange à part égale de terre, d'eau et de bouse de vache fraîches 6. Sélectionner le pied à planter en respectant la catégorie d'arbres du dossier technique 7. Positionner le plan dans le trou en mettant les racines à plat au fond et en veillant à conserver le collet au niveau du sol 8. Reboucher le trou et tasser pour supprimer les poches d'air 9. Arroser généreusement et mettre les protections Garder les racines le moins de temps à l'air libre En l'absence d'arrosage les premières années, créer des cuvettes d'arrosage pour chaque plant	Essentiel au moins 2 ans, à faire en hiver Taille de formation Année 1 : Plantation Arrosage si temps sec Année 2 : Hiver : Tailler les arbustes à 10 - 15 cm du sol Eté : Tailler les branches latérales les plus vigoureuses sur les hauts jets Année 3 : Hiver : Sélectionner 4 à 5 brins vigoureux sur les arbustes de grande taille, éliminer les autres Eté : Tailler les branches latérales les plus vigoureuses sur les hauts jets Taille d'entretien Quand ? Idéalement en hiver, tout les 3 / 5 ans, et dans tous les cas hors période de nidification des oiseaux (entre le 15 mars et le 31 juillet) Pourquoi ? Permet de contenir la haie selon ses besoins Comment ? - Lamière à couteaux (2 - 3 cm de diamètre maximum) - Lamière à scies (jusqu'à 15 cm de diamètre) - Sécateur monté sur l'épaveuse (jusqu'à 10 cm de diamètre, et plus efficace sur les petites branches) Certaines CUMA sont dotées de lamiers. Pensez à les contacter pour en emprunter ! Si entretien avec l'épaveuse, le faire uniquement sur des branches de petit diamètre (évite la prolifération de maladies)
IV. VALORISATION DU BOIS Possible de plusieurs manières Les haies de Benjes Qu'est ce que c'est ? La haie de Benjes, aussi appelée "haie sèche" ou "haie morte" est faite de branches assemblées entre elles, et qui par apports de graines via la faune créera à terme former une haie classique Pourquoi ? Pour valoriser la matière sur l'exploitation, créer de nouveaux linéaires adaptés au réchauffement climatique et à moindre coût Les Plans de Gestion Durable des Haies Qu'est ce que c'est ? Mis en place avec des structures comme l'Afac-Agroforesteries ou les agriculteurs, les PGDH permettent de gérer ses haies durablement, pour à terme commercialiser le bois dans une filière reconnue Le "Label Haie" et le "Bonus Haie" Qu'est ce que c'est ? Le Label et le Bonus permettent, en plus du PGDH, de valoriser financièrement la bonne gestion des haies. Un suivi régulier est appliqué pour tendre vers le meilleur mode de gestion	CONTACTS Conseil départemental de Lot-et-Garonne Direction de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Environnement Tel. : 05 53 69 44 48 Chambre d'Agriculture de Lot-et-Garonne Service des territoires Tel. : 05 53 77 83 83	GUIDE DE PLANTATION ET D'ENTRETIEN DES HAIES CHAMPÊTRES LOT-ET-GARONNE Le Département Culture du Sol - Vivant



POLYTECH[®]
TOURS

35 ALLÉE FERDINAND DE LESSEPS
37200 TOURS

Bilan du programme de plantation de haies du Lot-et-Garonne [1995 – 2023] Et propositions de pistes d'amélioration au dispositif [2024 – 2035]

BONHOMME Paul

2023-2024

Résumé :

Ces 5 mois de stage ont permis de créer un document bilan du programme de plantations de haies "l'Arbre Dans le Paysage Rural" depuis sa création en 1995, mais surtout de proposer des pistes d'améliorations pour permettre au dispositif de s'insérer durablement dans le maillage de programmes publics (Etat, Région, etc.) toujours plus dense ; tout en étant un point clé d'une économie circulaire territorialisée future.

Construit via des recherches bibliographiques, des entretiens, des relevés de terrain, et au travers de la méthode « à dire d'experts », le diagnostic réalisé a été un point de départ pour proposer des pistes d'améliorations échelonnées dans le temps et argumentées financièrement, avant présentation aux élus.

De par sa visée pré-opérationnelle, les pistes mises en avant ici n'ont pour l'ensemble pas été mises en œuvre car encore discutées à l'échelle politique et donc non validées, sauf pour deux d'entre elles : la création d'un logo pour le programme et la mise en place d'un document à destination des planteurs, points de départ pour assurer un avenir durable à ce dispositif profitable au territoire et à ses administrés.

Abstract :

These 5 months of internship have succeeded to the creation of a document reviewing the hedge planting program "l'Arbre Dans le Paysage Rural" since its creation in 1995, but above all to propose avenues for improvement to enable it to integrate in the ever denser network of publics programs (State, Regions, ...), while being a key point of a future territorialized circular economy.

Constructed by bibliographic research, interviews, field surveys, and through the "expert opinion" method, the diagnosis carried out was a starting point for proposing areas for improvement staggered over time and financially argued, before presentation to elected officials.

Due to its pre-operational aim, the avenues put forward here have generally not been implemented because they are still discussed at the political level and therefore not validated, except for two of them : the creation of a logo for the program and the creation of a document intended for planters, starting points to ensure a sustainable future for this beneficial program to the territory and its citizens.

Mots Clés : Haie, agroforesterie, plantation, valorisation, suivi, diagnostic, "à dire d'experts", parangonnage, enjeux

Entreprise : Département de Lot-et-Garonne
Hôtel du Département, 47922 Agen Cedex 9

Tuteur académique :
GRELLIER Séraphine

Tuteur entreprise :
ASTRUC Thomas
Directeur de l'Agriculture
de la Forêt et de l'Environnement